

RAPPORT SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAL

1. Introduction

Le bouclage 2018 a été effectué et est présenté conformément à la Loi sur les finances de l'Etat et des Communes LFinEC, du 24 juin 2014, et de son règlement d'exécution du 20 août 2014 (RELFinEC), ainsi que du Règlement communal sur les finances, du 26 septembre 2016. Les recommandations définies dans le Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances ont été, dans la mesure du possible, suivies (voir aussi annexe 7.1, principes comptables).

Ceci signifie que les divers tableaux sont ordonnés selon les directives du Service des communes, du 8 novembre 2017, et que depuis 2017, plusieurs éléments de présentation de la situation financière de la Commune sont présentés sous un nouveau jour. Le grand document du résultat du compte de fonctionnement, avec ses commentaires, qui intéresse principalement les membres du Conseil général, ne se trouve que dans la partie 10 du document en vos mains. Les autres tableaux et explications ci-après méritent toutefois une lecture attentive.

2. Compte de résultats - Natures

Les explications ci-après font référence aux parties 4 et 10 de la brochure des comptes. Les chiffres en italique entre parenthèses renvoient à la classification par nature.

Le compte de résultats boucle sur un **bénéfice de CHF 176'359.16**, alors qu'un déficit de CHF 844'000.- était budgété.

Plusieurs raisons expliquent cette divergence, mais les plus grandes variations sont à mettre sur le compte de

- charges de personnel (*301*), avec le non-pourvoi d'un poste dans l'administration communale et un important remboursement de salaires suite à plusieurs absences de longue durée dans le personnel communal,
- alimentation et élimination (*312*), avec une forte augmentation des charges liées aux achats de gaz, suite à l'augmentation de la matière première (+ 340 kCHF),
- entretien du patrimoine (*314*), notamment les travaux menés sur le réseau d'eau et imputés au compte de fonctionnement, selon la décision du Conseil général du 23 avril 2018 et des travaux d'entretien dans l'un des appartements loués dans le bâtiment Croix 7,
- amortissements (*330*), avec l'imputation au compte de fonctionnement de l'amortissement de la réévaluation du patrimoine administratif (+ 210 kCHF), compensée par un prélèvement à la réserve du même nom,
- dédommagement aux syndicats (*361*), (- 213 kCHF),

- impôt sur les personnes physiques (400), au titre du revenu et de la fortune (+ 980 kCHF), mais pas au titre de l'impôt sur les frontaliers,
- impôt sur les personnes morales (401), notamment sur le bénéficiaire et les fonds de répartition, montrant une apparente bonne santé de l'économie locale,
- taxes (424), principalement par la vente du gaz, nonobstant la réduction des tarifs d'environ 10%,
- remboursement de tiers (426), notamment pour les émoluments liés à l'octroi de permis de construire, où une forte activité administrative a été enregistrée et facturée en 2018,
- intérêts moratoires (440), notamment sur les impôts (- 50 kCHF).

Ensuite, les charges (381, + 700 kCHF) et revenus (483, + 305 kCHF) extraordinaires influencent aussi fortement le résultat final. Dans ces chapitres, on relèvera au titre des charges extraordinaires en particulier :

- la création d'une provision (préfinancement) pour un projet d'investissement, d'un montant de 300 kCHF (rénovation Croix 4, salle de spectacles). La constitution de ce préfinancement fait l'objet d'une décision de votre Autorité, séparées de l'adoption des comptes 2018,
- la contribution de la Commune à la recapitalisation de prévoyance.ne pour le personnel de la STEP de La Saunerie, et pour celui du Syndicat éorén, de plus de 610 kCHF,
- l'installation d'un logiciel de gestion du temps de travail pour le personnel communal,
- l'achat d'un nouveau véhicule léger pour le service forestier, ainsi que d'une scie pour remplacer une machine ancienne ne fournissant pas toutes les options en matière de sécurité, achats financés par la vente du véhicule Toyota LandCruiser,
- la provision pour les heures supplémentaires du personnel du Chaudron Magique,
- le reliquat du projet d'investissement abandonné concernant la création d'un centre de production de bois de feu, selon la décision de votre Autorité du 25 juin 2018.

Les revenus extraordinaires concernent notamment :

- l'extourne d'une provision pour des camps de ski scolaires, camps qui n'ont finalement pas eu lieu,
- la vente du véhicule du service forestier précité,
- la dissolution des réserves constituées pour la recapitalisation de prévoyance.ne, aux horizons 2019 et 2039, cette dernière option étant finalement abandonnée suite à la décision du Grand Conseil sur le financement du deuxième pilier du secteur public neuchâtelois,
- divers dons de personnes fréquentant la bibliothèque communale, suite à un appel pour une « cotisation » volontaire,
- le versement d'un excédent sur un contrat d'assurance de notre parc de véhicules.

Suite à un contrôle de l'Administration fédérale des contributions, quelques créances vis-à-vis de la TVA ont été réglées, et les charges compensées par un prélèvement dans les réserves des chapitres autofinancés concernés.

Il est important de désigner ces charges uniques, non budgétées ; ceci facilitera la préparation de la prochaine planification financière, pour les années 2021 – 2023, dans le cadre des mesures dites d'apurement des comptes. Il suffira, dans les comptes par nature, de ne pas considérer les charges et revenus extraordinaires dans les suites de données chiffrées, afin de connaître l'évolution du ménage communal.

Enfin, il convient de préciser que le bouclage des chapitres de l'approvisionnement en eau, de l'épuration et de la gestion des déchets montre un excédent de revenus, et que cet excédent fait l'objet d'une attribution (351) à la réserve dudit chapitre. Par contre, pour le chapitre du gaz, la conjonction de la diminution des tarifs, de l'augmentation du prix d'achat de la matière première et d'une légère augmentation de la consommation ont nécessité un prélèvement

(451) à la réserve du chapitre, afin d'équilibrer les comptes. Force est de constater que la réserve est ici largement suffisante pour maintenir un tarif du gaz qui est le plus avantageux du Canton.

Les données présentées ci-dessous sont à titre informatif pour l'année 2016, le passage au MCH2 » empêchant toute conclusion précise. Seule la comparaison des années 2017 et 2018 est pertinente, mais quelques réserves sont à formuler sur certains postes (arrondis).

| Nature | Comptes 2018 | Budget 2018 | Comptes 2017 | Comptes 2016 |
|--------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 30, Personnel | 3'240'599 | 3'357'700 | 3'341'512 | 3'622'364 |
| 31, Biens, services, ... | 4'271'591 | 3'854'900 | 4'165'174 | 4'210'828 |
| 33, Amortissements | 1'739'216 | 1'569'500 | 1'349'311 | 1'845'464 |
| 34, Charges financières | 585'623 | 587'500 | 552'651 | 512'390 |
| 35, Attributions financ. spéc. | 201'413 | 164'200 | 314'454 | 831'952 |
| 36, Charges de transfert | 11'763'645 | 11'923'900 | 11'495'012 | 11'521'677 |
| 37, Subventions redistribuées | 194'512 | 182'000 | 187'431 | 180'492 |
| 38, Charges extraordinaires | 1'188'169 | 0 | 0 | 0 |
| 39 Imputations internes | 1'518'997 | 1'573'600 | 1'594'774 | 1'334'963 |
| Total Charges | 24'703'765 | 23'213'300 | 23'000'320 | 24'060'130 |
| 40, Revenus fiscaux | -16'127'109 | -14'743'300 | -15'378'372 | -15'478'531 |
| 41, Patentes et concessions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 42, Taxes | -4'583'562 | -3'982'000 | -4'328'148 | -4'657'408 |
| 43, Revenus divers | -46'981 | -22'100 | -36'753 | 0 |
| 44, Revenus financiers | -859'568 | -884'000 | -1'210'188 | -1'396'075 |
| 45, Prélèv. financ. spéc. | -95'431 | -169'400 | -2'557 | -592'024 |
| 46, Revenus de transfert | -860'441 | -812'900 | -855'717 | -286'818 |
| 47, Subventions à redistribuer | -199'287 | -182'000 | -192'264 | -178'489 |
| 48, Revenus extraordinaires | -588'748 | 0 | -14'237 | 0 |
| 49, Imputations internes | -1'518'997 | -1'573'600 | -1'594'774 | -1'334'963 |
| Total Produits | -24'880'124 | -22'369'300 | -23'613'010 | -23'924'308 |
| Balance | -176'359 | 844'000 | -612'690 | 135'822 |

3. Compte de fonctionnement – Répartition institutionnelle

Lors du passage au MCH2 (début 2017), certains services ont migré d'un chapitre (fonction) à un autre ; ceci rend les comparaisons entre 2016 et les deux dernières années un peu aléatoires. Nonobstant cet état de fait, le tableau suivant est dressé.

| Fonction | Comptes 2018 | Budget 2018 | Comptes 2017 | Comptes 2016 |
|--------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| 0, Administration | 1'435'347 | 1'446'000 | 1'311'701 | 1'321'323 |
| 1, Ordre et Sécurité publique | 520'216 | 558'300 | 566'034 | 544'661 |
| 2, Formation | 7'532'304 | 6'886'100 | 6'291'729 | 5'837'915 |
| 3, Culture, Sports, Loisirs, Eglises | 664'354 | 649'000 | 596'506 | 643'909 |
| 4, Santé | 193'596 | 197'800 | 204'206 | 174'281 |
| 5, Sécurité sociale | 2'968'971 | 2'994'800 | 3'290'875 | 3'504'376 |
| 6, Trafic | 2'483'250 | 2'622'900 | 2'491'366 | 2'607'609 |
| 7, Protection environn. & aménag. | 295'306 | 392'100 | 378'182 | 190'599 |
| 8, Economie publique | -59'291 | 8'500 | -233'920 | 436'130 |
| 9, Finances et impôts | -16'210'413 | -14'911'500 | -15'509'369 | -15'299'661 |
| Balance | -176'359 | 844'000 | -612'690 | -38'858 |

Les domaines de la formation, de la sécurité sociale et du trafic (routes communales et trafic régional) constituent les plus fortes charges. Si la Commune dispose d'une certaine marge de manœuvre en matière d'entretien et de construction de routes, elle n'a pas le même pouvoir d'influencer le cours des choses en matière de formation, de sécurité sociale et de transports régionaux. Cette évaluation confirme les données du tableau précédent, qui montre que les charges de transfert constituent, hors imputations internes, plus de 55% des charges de la Commune.

4. Investissements

Les travaux de construction d'une salle de sports et d'un parking souterrain (Croix 4, projet Juliette) constituent, comme en 2017, les dépenses d'investissements principales en 2018. Les résultats du compte d'investissements 2018 incluent la constitution d'une provision pour les travaux routiers à la Rue de la Gare, à Corcelles, travaux dont les factures ne sont pas parvenues en temps utile pour être intégrées au bouclage ordinaire. Cette provision (provision à court terme pour des immobilisations corporelles du compte des investissements, selon la terminologie MCH2) sera dissoute en 2019, une fois les factures intégrées dans la comptabilité générale.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 6'923'595.03, pour des recettes de CHF 475'301.30, pour un excédent de dépenses de CHF 6'448'293.73 (2017 : CHF 4'782'188.08), sans prendre en considération les prélèvements dans les réserves.

Elles se décomposent comme suit :

| Désignation | Dépenses | Recettes | Dépenses nettes |
|--------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Patrimoine administratif | 303'490.50 | 5'500.00 | 297'990.50 |
| Locations - Chap. autofinancés | 239'991.02 | 189'249.35 | 50'741.67 |
| Financement par une réserve | 246'684.91 | - | 246'684.91 |
| Hors frein à l'endettement | 6'133'428.60 | 318'624.75 | 5'814'803.85 |
| Total général | 6'923'595.03 | 513'374.10 | 6'410'200.93 |

Les dépenses du patrimoine administratif concernent le renouvellement du matériel informatique des services communaux, une réfection de route (Rue de la Gare), la création d'un stationnement au Cudeau-du-Haut et l'installation de 3 abris pour deux-roues à la Gare de Corcelles-Peseux.

Les dépenses des chapitres dits autofinancés touchent des installations d'adduction de l'eau potable (Gare, Vernets), d'évacuation des eaux usées et claires (Gare) et les investissements autour de la station de pompage Malévaux, notamment l'achat de surfaces forestières ; les recettes sont constituées de la troisième et dernière tranche de subventions pour l'extension du bâtiment Safrières 1.

La pose d'une conduite de gaz (Vernets) est financée par un prélèvement à la réserve de la taxe d'équipement, selon la décision du Conseil général du 23 avril 2018, celle d'une conduite de gaz à la Rue de Gare par un prélèvement à la réserve « gaz », selon une autre décision de votre Autorité, le même jour.

Enfin, les recettes pour Juliette (hors frein à l'endettement) incluent un premier versement de la subvention cantonale, pour un montant de CHF 279'460.60, et un prélèvement au Fonds communal de l'énergie pour l'extension du réseau de chauffage à distance Safrières 2, jusqu'à la nouvelle salle de sports.

La partie 5b de la brochure donne le détail des investissements consentis en 2018, par fonction, et d'autres présentations, notamment par nature, peuvent être consultées dans la partie 10.4.

Rappelons que suite à l'abandon du premier projet d'un centre de production de bois de feu, une somme de plus de CHF 45'400.- a été passée en pertes et profits au compte de fonctionnement et les dépenses consenties jusqu'ici pour l'achat de parcelles forestières sur lesquels pourrait être bâti ce centre débitées au compte de bilan 1404030, pour un montant légèrement supérieur à CHF 50'000.-.

5. Flux de trésorerie

Le fort montant des dépenses nettes d'investissement pose à la Commune un problème de liquidités. Il explique aussi le besoin en argent frais et une partie des emprunts conclus en 2017 et début 2018.

La partie 6 de la brochure présente le flux de trésorerie de l'exercice écoulé, un document qui permet d'éclairer la situation financière de la Commune sur la question de ses besoins en liquidités et de son endettement. Ce document sera complété, dans la mesure du possible, par un extrait du logiciel comptable de la Commune plus détaillé.

6. Indicateurs financiers

La partie 9 de la brochure donne une vue d'ensemble, sur la base de critères harmonisés, de l'état des indicateurs financiers.

On retiendra notamment la faible part des charges d'intérêts, mais le mauvais rapport entre dette brute et revenus. Si la part du service de la dette montre une charge acceptable, l'endettement exprimé par la dette nette par habitant est important. Les indicateurs présentant les efforts d'investissements déployés par la Commune sont « biaisés » par le fait que le projet principal (Juliette) et les investissements faits dans les bâtiments loués ou les chapitres autofinancés ne sont pas considérés dans le calcul de ces indicateurs.

Le Règlement communal sur les finances RCF, du 26 septembre 2016, dans le domaine de la maîtrise des dépenses et du frein à l'endettement, impose le respect de certaines règles (art. 5, al. 2). Vu le taux d'endettement net de 158.05% (2017 : 139.07%), la conformité avec les bases légales impose qu'un degré d'autofinancement de 100% soit atteint. Tous les investissements pour le patrimoine administratif, incluant ceux pour les domaines financés par des taxes ou des locations et ceux financés par un prélèvement à une réserve, atteignent le montant net de CHF 595'417.08. L'autofinancement atteint un montant de plus de 1,969 millions de francs. Même sans appliquer la règle fixée à l'art. 5, al. 1, lettre b, du RCF, qui stipule que seuls 85% du montant net des investissements est pris en considération dans le calcul du degré d'autofinancement (330.67%, 2017 : 350.39%), on constate que les exigences du RCF sont remplies.

7. Contrôle de gestion

Après la mise en place, en 2017, du nouveau plan comptable selon le MCH2, et l'implémentation du nouveau logiciel de gestion comptable Abacus, l'année 2018 a été une année de transition et de consolidation des acquis et des compétences. Le contrôle des investissements se fait encore sur des tableaux Excel. En 2019, le logiciel Abacus sera très certainement « nourri » de toutes les données relatives aux investissements. La gestion des immobilisations devrait ainsi être facilitée, tout comme leur contrôle.

La question de la **planification financière**, qu'il faut actualiser chaque année, a aussi occupé l'administration communale. Le recours à un spécialiste externe est chronophage et dispendieux. L'administration communale a collaboré avec la Haute Ecole Arc, dans le cadre d'un mémoire de master. Elle a reçu « les clés » d'un système permettant de procéder de manière indépendante à la planification triennale, reste à voir, en 2019, la praticabilité des tableaux Excel fournis par l'étudiante. Par mesure de sécurité, le mandat aux spécialistes externes sera renouvelé en 2019, en vue de la présentation du budget 2020, qui proposera de nouvelles données en matière de fiscalité des personnes physiques et morales, ainsi que de la péréquation financière intercommunale.

Conformément aux exigences du RCF, art. 17 et 18, l'administration communale a mis en place, en 2017, un **système de contrôle interne SCI**, avec le soutien d'experts externes et en collaboration avec trois Communes de l'Entre-Deux-Lacs. L'audit des comptes 2018, qui devait statuer sur l'utilisation de ce SCI, montre qu'il faudra encore un effort conséquent du personnel communal pour faire vivre ce SCI. A la décharge du personnel, il convient de relever que les longues absences de diverses personnes clé dans l'implémentation du SCI n'ont pas facilité son introduction dans la gestion quotidienne de la Commune.

8. Conclusions

Le personnel de l'administration communale a approfondi, en 2018, ses compétences sur le logiciel Abacus, introduit avec l'exercice 2017 ; il apprécie les possibilités offertes par cet outil. Apprivoisant aussi certaines finesses du MCH2, notamment au titre des charges et revenus extraordinaires ou des préfinancements, il est en mesure de proposer au Conseil communal diverses mesures pour, sur le long terme, réduire les risques de la gestion financière de la Commune. Les membres du Conseil communal ont aussi pratiqué ce nouveau logiciel, principalement pour la validation des factures des fournisseurs de la Commune. Le passage au MCH2 est donc acté. Les efforts se poursuivront en 2019, avec, si possible, l'implémentation du logiciel Abacus pour établir le flux de trésorerie (amélioration du logiciel nécessaire) ou encore pour mieux gérer les investissements.

Le logiciel tout comme le nouveau modèle comptable restent toutefois des outils, certes utiles, mais qui ne vont pas permettre de suppléer d'éventuels manquements dans la gestion des finances communales. Le treizième bouclement positif consécutif des comptes communaux

montre que les efforts des autorités exécutive et législative pour une bonne maîtrise des dépenses de compétence communale portent leurs fruits. Et ceci, tout en maintenant la qualité du patrimoine de la Commune, voire en l'améliorant sensiblement avec les nouvelles infrastructures, telle la salle de sports Juliette.

La situation du ménage communal, apparemment satisfaisante, est toutefois pénalisée par un fort endettement, de près de 44 millions de francs. La Commune rembourse actuellement 450 kCHF par an sur cette dette. Il lui faudrait donc plus de 100 ans pour l'effacer à ce rythme. Les boucléments des années à venir doivent impérativement viser à augmenter sensiblement ces remboursements, le but étant à terme de retrouver un niveau acceptable. Acceptable dans le sens où les investissements consentis par les autorités d'aujourd'hui pénalisent moins les générations de demain.

Cette série de treize bouclément consécutifs positifs est certes réjouissante, mais ne doit pas cacher le problème de la dette. Par ailleurs, la Commune est dans l'incertitude concernant son avenir. Devra-t-elle fonctionner au-delà du 31 décembre 2020 ? Sera-t-elle fusionnée avec celles de Neuchâtel, Peseux et Valangin au 1^{er} janvier 2021 ? Il serait téméraire, à l'heure du bouclément de l'exercice 2018, à moins de 20 mois de ces échéances, de vouloir changer les paradigmes de la gestion financière de la Commune. La charge fiscale supportée par les concitoyens est certes importante, mais elle a permis de faire face au développement de la Commune et de mettre à disposition de la population des infrastructures attractives et performantes, tout comme de fournir des prestations intéressantes, par exemple au titre de la mobilité. Dans le sillage des gros investissements consentis, il convient de poursuivre les efforts faits pour leur financement, tout en maintenant la qualité du patrimoine communal, bâti ou souterrain. Les investissements des prochaines années verront leur niveau diminuer, afin de faire diminuer celui de la dette. Maîtrise des dépenses communales courantes et précaution dans les engagements à plus long terme restent et resteront, au moins pour deux ans, les lignes directrices de la gestion financière de la Commune. Le Conseil communal demande aux membres du Conseil général de lui accorder sa confiance et de poursuivre avec lui la politique financière en place encore quelque temps, dans l'attente des décisions judiciaires sur la fusion des Communes.

Corcelles-Cormondrèche, le 29 avril 2019

Au nom du Conseil communal

Le rapporteur: Patrick Bourquin

PV de la séance de la commission financière du 13 mai 2019

Présents : Elena Gretillat, Jean-Claude Borel, Nicolas Guillaume-Gentil,
Silvio Da Paré, Claude L'Eplattenier, Silvana Beshaj

Le Conseil communal, in corpore

Le Président de la commission, M. Da Pare a ouvert la séance et a donné la parole à M. Bourquin.

1. Comptes 2018, présentation par le Conseil communal

M. Bourquin présente, dans les grandes lignes, le rapport succinct du Conseil Communal.

Le compte de résultat boucle sur un bénéfice de CHF 176,359.16 alors qu'un déficit de CHF 844,000. - était dans le budget.

Plusieurs raisons expliquent ceci comme :

- Charges de personnel : non pourvoi d'un poste dans l'administration communale
- Une forte augmentation de l'achat de matière première (gaz)
- Impôt sur les personnes physiques (+980k) et morales

M. Bourquin nous rappelle ainsi la maîtrise communale et le contrôle régulier de nos dépenses et ceci depuis plusieurs années.

Question de M. Borel sur l'impact élevée de l'impôt sur le PP.

M. Bourquin précise que dans notre commune, les revenus imposables sont assez élevés par rapport au reste du Canton.

2. Comptes 2018, examen et rapport de la Commission

Ensuite, les comptes sont revus, page par page, par la commission financière. M. Borel demande quelle est la raison de la baisse des coûts des loyers des bâtiments scolaires.

M. Bourquin répond que les charges baissent au fur et à mesure suite à l'amortissement des bâtiments et que leur valeur dans le bilan diminue. Par conséquent, l'emprunte chute, moins de charge d'intérêts à payer également.

Une question sur l'augmentation des provisions des heures supplémentaires du Chaudron Magique est posée.

Le conseil communal, M. Perret, répond que le changement des horaires scolaires d'une année à l'autre nécessite une mise à niveau des charges et que les heures doivent être estimées à l'avance.

Question de M. Da Pare pour le syndicat d'anneau de l'athlétisme. Pas de nouvelle, selon M. Bourquin, la séance des comptes 2018 a été reportée à une date ultérieure.

Autre question de M. Borel sur la possibilité de baisser la taxe aux sacs (déchets ménages).

M. Muhlemann répond qu'il y a 2 raisons à ceci :

- La réduction en 2018 de la part d'impôt couvrant une partie des charges
- La taxe aux sacs doit permettre de couvrir les frais fixes, comme le compostage, que les gens puissent aller aux points de déchet de la commune ou encore à Plaines-Roches.

Question encore liée toujours au ramassage des déchets, pourquoi un appel d'offre a-t-il été lancé ? L'entrepreneur qui ramassait nos déchets en 2018 a pris sa retraite et vu le marché, le nouveau contrat coûtera un peu plus cher à la commune malgré l'appel d'offres lancé en 2018.

Suite à la question de M. Borel, M. Bourquin précise que le coefficient de 72 est utilisé pour l'exercice 2018 alors que le budget (estimation des recettes des personnes physiques) a été fait avec un coefficient de 69.

Question sur la provision du Croix 4, M. Bourquin confirme la provision de CHF 200,000.- qui s'ajoute à celle déjà faite en 2017. Et que si on fusionne, la rénovation de cette salle ne sera pas la priorité. Il est donc apparu judicieux à notre Conseil communal de faire son travail correctement et de réaliser en 2019 encore les travaux nécessaires.

3. Séance du Conseil général du 24 juin 2019, demandes de crédits

L'administrateur indique que le conseil communal va proposer au CG 2 financements, donc la Commission financière ne se prononcera pas sur ce sujet, car prévu dans le budget (voir arrêté distribué le même soir).

Divers avis pour et contre pour la rénovation de la salle de gym.

Votation sur les 3 arrêtés présentés lors de la séance :

Les comptes de l'exercice 2018 : 4 pour 2 contre

La rénovation du bâtiment Croix 4 (salle de spectacle) : 4 pour 2 contre

Le préfinancement, la provision Mobilité douce : 4 pour 2 contre

Le Conseil communal, a parlé d'une demande de crédit pour la Ruz-Châtru qui représente une nécessité d'agir. Depuis le temps qu'on parle, le coût des travaux interpelle Mme Gretillat qui voudrait être sûre des coûts représentés et que des charges surprises n'arriveront pas dans le futur.

Selon M. Muhlemann, c'est un endroit de danger naturel, lequel est connu par l'État.

Une autre demande de crédit de CHF 80,000. - francs concerne un mur de soutènement au Chemin de Bosseyer, lequel tombe et il y a des grandes fentes selon M. Perret.

M. Gretillat a parlé de la consommation importante de l'énergie du bâtiment Croix 4, la plus élevée de tous les bâtiments communaux et que des devis de rénovation sont présentées à la Commission de l'Infrastructure (Cuisine, WC, ascenseur etc.). Coût total environ CHF 830,000.-.

Si par exemple la cuisine est rénovée, ceci permettra de louer les locaux plus facilement.

M. Gretillat précise qu'il y a un cahier des charges et sur cette base la commune a mandaté 3 bureaux d'architectures pour des offres.

Le Conseil communal a parlé également des travaux du stand de tir qui date des années 20-30, mais qui ne semblent pas prioritaires du point de vue temps.

Le coût des travaux d'assainissement serait pris en charge par la Confédération et le Canton mais alors le stand serait définitivement fermé.

Pour continuer à tirer, la commune doit mettre des récupérateurs de balle. Et l'assainissement des buttes de tir pourra se faire plus tard.

La commune prévoit de faire venir des spécialistes pour mieux se rendre compte de la situation exacte, du périmètre concerné et de l'ampleur des travaux à mener.

4. Divers

Pas de divers

La séance est levée à 22h00.